



Rapport financier trimestriel du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011

Publié : le 2011-09-30

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor 2011,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

No de catalogue BT12-9F-PDF
ISSN: 2561-1860

Ce document est disponible sur Canada.ca, le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Treasury Board of Canada Secretariat's Quarterly Financial
Report for the Quarter Ended September 30, 2011

Rapport financier trimestriel du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011

Nous avons archivé cette page et elle ne sera plus mise à jour.

Vous pouvez la consulter à des fins de recherche ou à titre de référence.

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et au programme

Table des matières

1. Introduction
 - 1.1 Méthode de la présentation
 - 1.2 Structure financière du SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor)
2. Faits saillants du trimestre et pour la période écoulée depuis le début de l'exercice
 - État des autorisations - Crédit 1, Dépenses de programme
 - État des autorisations - Crédit 20, Assurance de la fonction publique
 - État des autorisations - Autorisations législatives
 - État des dépenses budgétaires ministérielles par article courant de dépenses
3. Facteurs de risque et d'incertitude
4. Changements importants touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes
5. Contrainte budgétaire
6. Approbation par les cadres dirigeants
7. Appendice

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel que prévu à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et dans la forme et la manière prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport devrait être lu en conjonction avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses A.

Une description sommaire des activités de programme du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor)) se trouve à la *Partie II du Budget principal des dépenses*.

Le rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen indépendant.

1.1 Méthode de la présentation

Pour préparer ce rapport trimestriel, la direction a eu recours à la méthode de la comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations qui l'accompagne comprend les autorisations de dépenses et le report du budget de fonctionnement du SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada) accordées par le Parlement et celles utilisées par le ministère, conformément au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses A pour l'exercice 2011-2012. Le présent rapport a été préparé à l'aide d'un cadre de rapports financiers à usage particulier conçu pour combler les besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenses.

Le Parlement doit donner son approbation avant que le gouvernement ne puisse dépenser les fonds. Les approbations prennent la forme de limites approuvées une fois l'an dans le cadre de lois de crédits ou d'une mesure législative portant sur les autorisations de dépenses à usage particulier prévues par la loi.

Dans le cadre du processus de rapports du rendement ministériel, le SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada) prépare ses états financiers selon la comptabilité d'exercice intégrale conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor, qui sont fondées sur les principes comptables généralement acceptés dans le secteur public canadien. Cependant, les autorisations de dépenses affectées par le Parlement sont toujours comptabilisées selon une méthode axée sur les dépenses.

1.2 Structure financière du SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor)

Le SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor) gère les dépenses ministérielles et à l'échelle du gouvernement. Ses revenus et ses dépenses de fonctionnement ministériels sont gérés en vertu du Crédit 1, Dépenses de programme.

Les dépenses à l'échelle du gouvernement sont gérées dans le cadre des sept crédits différents suivants :

- le Crédit 5, Éventualités du gouvernement, assure au gouvernement une marge de manœuvre suffisante pour faire face à des dépenses urgentes ou imprévues lorsqu'il existe un besoin de trésorerie valable avant la période d'octroi des crédits;
- le Crédit 10, Initiatives pangouvernementales, permet d'ajuster d'autres crédits pour soutenir la mise en œuvre d'initiatives de gestion stratégiques dans la fonction publique;
- le Crédit 15, Rajustements à la rémunération, s'ajoute à d'autres crédits d'autres ministères et organismes gouvernementaux qui doivent être augmentés en totalité ou en partie en raison de rajustements intervenant dans les conditions de service ou d'emploi dans l'administration publique fédérale, ce qui comprend les membres de la Gendarmerie royale du Canada et des Forces canadiennes, les personnes nommées par le gouverneur en conseil et les sociétés d'État au sens de l'article 83 de la LGFP (Loi sur la gestion des finances publiques);
- le Crédit 20, Assurances de la fonction publique, permet de couvrir les revenus et les dépenses liés au rôle du SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor) à titre d'employeur de l'administration publique centrale. Il s'agit entre autres des revenus et des dépenses pour le Régime de soins de santé de la fonction publique, le Régime de soins dentaires de la fonction publique, l'assurance-invalidité, les paiements des charges sociales provinciales (du Manitoba, de Terre-Neuve, de l'Ontario et du Québec) et d'autres programmes;
- le Crédit 25, Report du budget de fonctionnement, permet d'ajuster d'autres crédits en autorisant le report de fonds inutilisés au cours de l'exercice précédent;
- le Crédit 30, Besoins en matière de rémunération, vient combler les insuffisances de fonds des ministères et organismes liées aux exigences légales du gouvernement à titre d'employeur telles que les prestations parentales et les indemnités de départ;

- le Crédit 33, Report du budget d'immobilisations, s'ajoute à d'autres crédits dans le cas du report d'une dépense en immobilisations de l'exercice précédent. Ce crédit a été créé en 2011-2012.

À l'exception du Crédit 20, ces crédits sont approuvés par le Parlement pour un transfert de fonds éventuel à d'autres ministères gouvernementaux lorsque certains critères sont satisfaits. Le SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor) n'engage pas de revenus ou de dépenses liés à ces crédits et par conséquent, ils n'apparaissent pas dans l'état des autorisations ou le tableau des prévisions de dépenses.

Le SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor) engage aussi des coûts en vertu des montants des autorisations législatives, qui représentent les paiements versés en vertu d'une loi approuvée précédemment par le Parlement et qui ne font pas partie des projets de loi de crédits annuels.

Ces dépenses reflètent dans une plus grande mesure la part de l'employeur pour les régimes de pension de la fonction publique, les régimes de pensions Canada/Québec, les primes d'assurance-emploi et le Compte de prestations de décès de la fonction publique. Ces dépenses sont imputées initialement aux comptes du SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor), mais sont éventuellement attribuées au Crédit législatif du régime de prestations aux employés de chaque ministère et organisme, y compris le SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor).

2. Faits saillants du trimestre et pour la période écoulée depuis le début de l'exercice

Cette section met en lumière les points significatifs qui ont contribué à l'augmentation ou à la diminution nette des ressources disponibles pour l'année et les dépenses réelles pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2011. L'explication des écarts considère que des changements de moins de 5 % auraient un impact minime sur une interprétation des résultats.

État des autorisations - Crédit 1, Dépenses de programme

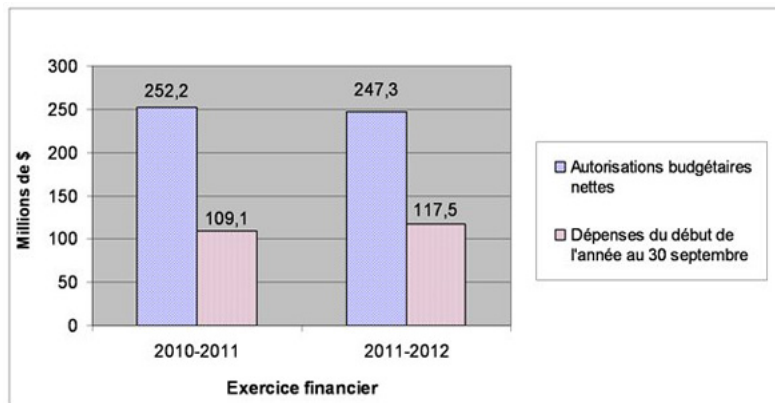
Les autorisations budgétaires de programme ont diminué de 4,9 millions de dollars, soit de 2 %, en raison de la fin du financement de l'Initiative sur l'interopérabilité et la gérance financières et des mesures de limitation des coûts du budget de 2010.

Les dépenses de programme au 30 septembre 2011 ont augmenté d'approximativement 8,4 millions de dollars ou de 8 % comparativement au même trimestre en 2010-2011. Cette augmentation est un effet net des trois facteurs suivants :

- une augmentation de 4,9 millions de dollars, ou presque 60 % de l'écart total, découle des paiements uniques d'indemnités de départ conformément aux conventions collectives qui éliminent l'accumulation future des indemnités de départ. Le SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor) sera remboursé pour les paiements au cours du présent exercice;
- une augmentation des dépenses de 2,2 millions de dollars liée aux activités de la Commission sur la réduction de la paperasse visant à identifier des façons d'alléger le fardeau de l'observation des exigences réglementaires imposées aux entreprises;
- une augmentation de 1,4 million de dollars principalement en raison du déménagement du centre de données du SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor).

Le graphique 1 (ci-dessous) décrit les autorisations budgétaires nettes pour le Crédit 1, Dépenses de programme, qui représente les ressources qui peuvent être utilisées pour l'année (barre bleue) ainsi que les dépenses depuis le début de l'exercice (barre rouge).

Graphique 1 : Comparaison des autorisations budgétaires nettes et des dépenses pour le Crédit 1 au 30 septembre 2010-2011 et 2011-2012



▼ Graphique 1 : Comparaison des autorisations budgétaires nettes et des dépenses pour le Crédit 1 au 30 septembre 2010-2011 et 2011-2012 - Version textuelle

Comparaison des autorisations budgétaires nettes et des dépenses pour le Crédit 1 au 30 septembre 2010 2011 et 2011 2012 (en millions de \$)

	2010-2011	2011-2012
Autorisations budgétaires nettes	253,7	287,4
Dépenses du début de l'année au 30 septembre	165,3	184,1

État des autorisations - Crédit 20, Assurances de la fonction publique

Les paiements d'assurance de la fonction publique englobent la part de l'employeur au Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP (Régime de soins de santé de la fonction publique)), le plus grand régime du genre au Canada, ainsi qu'à d'autres régimes d'assurance et à des charges sociales des provinces.

Les autorisations nettes en vertu du Crédit 20 ont connu une augmentation de 228,4 millions de dollars de 2010-2011 à 2011-2012 (aucun changement pour ce trimestre). Les paiements versés à titre d'employeur de la fonction publique ont augmenté constamment pour les raisons suivantes : la croissance du nombre de participants, la population vieillissante ayant des besoins plus grands, l'augmentation dans l'utilisation des médicaments d'ordonnance et les augmentations salariales.

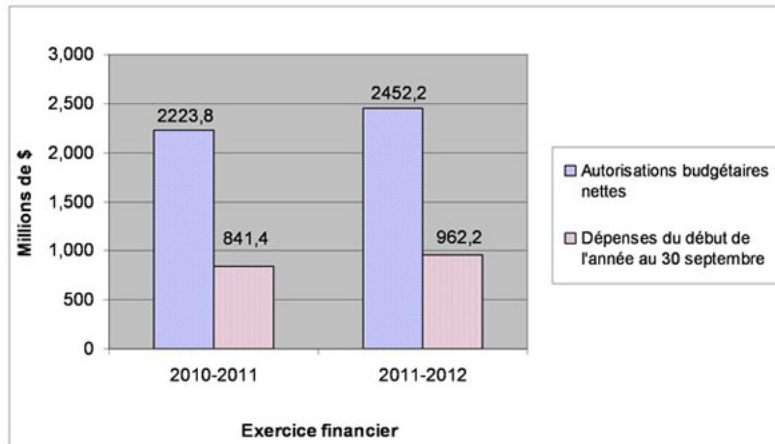
Les dépenses nettes du SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor) en vertu du Crédit 20 ont augmenté de 121 millions de dollars, ou de 14 %, comparativement à la même période en 2010-2011, en grande partie pour deux raisons :

- les dépenses liées au RSSFP (Régime de soins de santé de la fonction publique) ont connu une augmentation de 82 millions de dollars. Le nouveau RSSFP (Régime de soins de santé de la fonction publique), entré en vigueur en novembre 2010, a mis en œuvre diverses mesures, notamment une carte-médicaments et un système électronique de demandes de remboursement, qui permet un remboursement immédiat des médicaments au point de vente plutôt que le règlement sur papier pour remboursement ultérieur. Même si le volume de demandes de remboursement a augmenté depuis l'introduction de la carte, il est trop tôt pour établir des tendances dans les modèles de demande de remboursement étant donné qu'il y a plusieurs facteurs de coût qui ont une incidence sur les coûts du RSSFP (Régime de soins de santé de la fonction publique);

- l'augmentation dans les dépenses au titre des charges sociales provinciales de 28 millions de dollars est liée aux décaissements uniques des indemnités de départ découlant de nouvelles conventions collectives.

Le graphique 2 (ci-dessous) décrit les autorisations budgétaires nettes ainsi que les dépenses réelles en vertu du Crédit 20, Assurance de la fonction publique. Il représente des revenus et des dépenses relatifs au rôle du SCT. (Secrétariat du Conseil du Trésor) en tant qu'employeur de l'administration publique centrale.

Graphique 2 : Comparaison des autorisations budgétaires nettes et des dépenses pour le Crédit 20 au 30 septembre 2010-2011 et 2011-2012



▼ Graphique 2 : Comparaison des autorisations budgétaires nettes et des dépenses pour le Crédit 20 au 30 septembre 2010-2011 et 2011-2012 - Version textuelle

Comparaison des autorisations budgétaires nettes et des dépenses pour le Crédit 20 au 30 septembre 2010 2011 et 2011 2012 (en millions de \$)

	2010-2011	2011-2012
Autorisations budgétaires nettes	2223,8	2452,2
Dépenses du début de l'année au 30 septembre	841,4	962,2

État des autorisations – Autorisations législatives

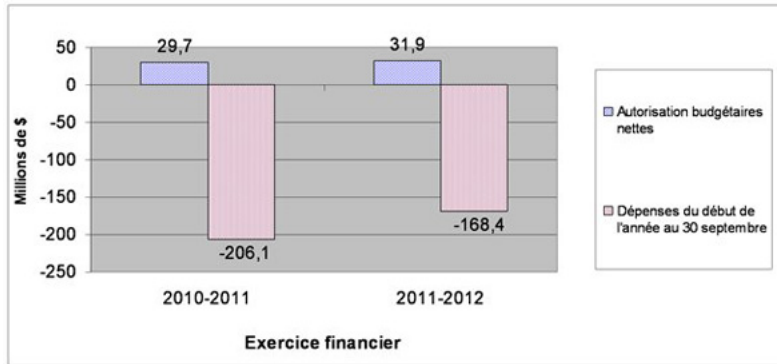
Les dépenses en vertu des autorisations législatives de SCT. (Secrétariat du Conseil du Trésor) ont un solde créditeur élevé à la fin du deuxième trimestre des deux exercices financiers. Cette situation est causée par l'écart temporaire des transferts à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) principalement reliés aux cotisations de l'employeur faits en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (PFP) et ne reflète pas une diminution annuelle prévue.

Le SCT. (Secrétariat du Conseil du Trésor) reçoit la cotisation de l'employé aux paiements de pension des ministères et organismes gouvernementaux puis les transfère à TPSGC (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada) pour qu'il finance le compte de la PFP. L'effet net sur les états financiers du SCT. (Secrétariat du Conseil du Trésor) sera nul à la fin de l'exercice.

Les autorisations législatives de 31,9 millions de dollars ont augmenté légèrement depuis l'an dernier et reflètent la part des pensions et des charges sociales du SCT. (Secrétariat du Conseil du Trésor).

Le graphique 3 (ci-dessous) décrit les autorisations budgétaires nettes ainsi que les dépenses réelles nettes pour les autorisations législatives du SCT. (Secrétariat du Conseil du Trésor).

Graphique 3 : Comparaison des autorisations budgétaires nettes et des dépenses nettes pour les autorisations législatives au 30 septembre 2010-2011 et 2011-2012



▼ Graphique 3 : Comparaison des autorisations budgétaires nettes et des dépenses nettes pour les autorisations législatives au 30 septembre 2010-2011 et 2011-2012 - Version textuelle

Comparaison des autorisations budgétaires nettes et des dépenses nettes pour les autorisations législatives depuis le 30^e septembre 2010-2011 et 2011-2012 (en millions de \$)

	2010-2011	2011-2012
Autorisation budgétaires nettes	29,7	31,9
Dépenses du début de l'année au 30 septembre	-206.1	-168.4

État des dépenses budgétaires ministérielles par article courant de dépenses

L'augmentation dans les coûts du personnel de 189 millions de dollars cumulés à ce jour est grandement liée aux écarts temporaires des paiements reliés au RSSFP. (Régime de soins de santé de la fonction publique) décrit précédemment (se reporter aux états des autorisations – Crédit 20, Assurance de la fonction publique).

Les autres écarts dans l'article courant de dépenses liés au Crédit 1, Dépenses de programme, sont indiqués ci-dessous. Les écarts de moins de 5 % ou de 100 000 \$ auraient une incidence minime sur l'interprétation des résultats.

- l'augmentation dans les dépenses de réparation et d'entretien et de machinerie et d'équipement, découle dans la plus grande mesure des coûts de déménagement du centre de données;
- la majorité de la diminution des frais de location est liée à l'écart temporaire des paiements;
- la diminution d'autres subventions et paiements découle aussi d'écarts temporaires dans les paiements et reflète principalement des postes en suspens pour fins d'identification et de codage dans les comptes appropriés.

3. Facteurs de risque et d'incertitude

Le SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor) tient à jour un inventaire des risques ministériels. Comme pour la plupart des organisations, les risques liés à la sécurité de la TI (Technologie de l'information), l'infrastructure vieillissante de la TI (Technologie de l'information) et les situations d'urgence (incendie, désastre naturel, etc.) pourraient avoir des impacts financiers, s'ils survenaient. Des mesures d'atténuation sont en place pour minimiser ces impacts.

Le SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor) s'attaque à la flexibilité réduite dans son budget de fonctionnement dans la foulée des examens stratégiques de 2010 du budget 2011 et des mesures de compression des coûts établies dans le budget de 2010.

Le SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor) gère la mise en œuvre de ces mesures par le biais d'affectations budgétaires réduites proportionnelles aux secteurs, et par une surveillance rigoureuse de la dotation et des dépenses harmonisées à la planification opérationnelle, financière et des ressources humaines.

Étant donné qu'un grand nombre de variables exercent une influence sur le RSSFP (Régime de soins de santé de la fonction publique), il pourrait y avoir des changements significatifs par rapport aux prévisions au cours d'une année donnée causés par des changements dans : l'adhésion au régime, le coût des médicaments et des traitements médicaux, le recours aux prestations du régime et de la réglementation provinciale. Le SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor) continue de surveiller de près l'activité de paiements et des tendances.

4. Changements importants touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes

Cette section met en évidence tous les changements significatifs qui ont eu une incidence sur les estimations et les dépenses des ressources approuvées pour l'exercice ou qui ont eu une incidence sur les dépenses réelles pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2011.

Il y a trois changements opérationnels significatifs :

- une carte-médicaments à débit direct pour le RSSFP (Régime de soins de santé de la fonction publique) a été lancée en novembre 2010. Le SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor) surveille de près la mise en œuvre de cette nouvelle initiative;
- l'infrastructure du centre de données du SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor) est arrivée au bout de son cycle de vie. Le risque d'interruption de système imminent, grave et long est très élevé en raison des problèmes d'installation de refroidissement, d'alimentation, des systèmes d'extinction d'incendie et de structure physique. Par conséquent, le centre de données sera relocalisé à un centre de données du gouvernement du Canada spécialisé et centralisé qui répond aux exigences actuelles et prévues du SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor). De plus, étant donné que le ministère des Finances changera d'immeuble en 2014, on a pris la décision de séparer les réseaux du SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor) et du ministère des Finances afin que chacun ait son propre réseau et service TI (Technologie de l'information);
- le SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor) travaillera en étroite collaboration avec la nouvelle organisation de Services partagés Canada dans le but de consolider les ressources existantes et le personnel en ce qui a trait au courriel, aux centres de données et aux réseaux, et aux services internes connexes.

5. Contrainte budgétaire

À la suite de l'examen stratégique du SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor) qui a été annoncé dans le budget fédéral de 2011, le SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor) a trouvé des épargnes au montant de 11,5 millions de dollars, ce qui a mené à l'élimination de 84 postes sur trois ans (voir la page 262 du budget 2011), commençant au cours de l'exercice financier de 2011-2012.

Dans le cadre de cet examen, des occasions ont été identifiées de mieux harmoniser les activités avec les rôles de base et de réaliser des économies internes. Certains de ces changements ont déjà été mis en œuvre et d'autres sont en cours.

Plus de la moitié des économies cernées dans l'examen stratégique découlent des changements apportés au Secteur des services. Ces changements ont été suscités par le mandat accordé au Bureau du Conseil privé d'entreprendre l'examen des services administratifs (ESA) annoncé dans le budget 2010. L'ESA (Examen des services administratifs) poursuivait les efforts déployés par le secteur des services.

Depuis le 8 juillet 2011, le Réseau de communications régional, qui fournissait des renseignements sur les communications régionales au Bureau du Conseil privé, a cessé ses opérations.

Le SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor) a pu gérer la majorité des réductions par l'attrition et continuera de travailler en étroite collaboration avec les employés touchés afin de les soutenir dans cette transition à l'aide des outils fournis par le rajustement de l'effectif.

6. Approbation par les cadres dirigeants

Approuvées par

Originellement Signée par :

Michelle d'Auray, Secrétaire du Conseil du Trésor

Originellement Signée par :

Christine Walker, Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada

Date :

Appendice

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011

Tableau 1

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (*non vérifié*)
(en dollars)

Description	Exercice 2010-2011			Exercice 2011-2012	
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2010	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012	Total dépensé pendant le trimestre le 30 septen
Dépenses :					
1 Personnel	2,798,548,874	461,415,629	868,819,828	3,127,652,225	64
2 Transport et communications	7,442,615	1,472,707	2,181,180	6,944,105	
3 Information	1,077,298	144,185	207,945	1,237,836	
4 Services professionnels et spéciaux	61,665,960	13,273,114	21,659,177	57,128,595	1
5 Location	1,424,150	284,244	446,403	1,572,160	
6 Services de réparation et d'entretien	502,641	129,658	227,198	1,622,488	
7 Services publics, fournitures et approvisionnements	2,239,839	474,571	523,611	2,301,919	
9 Acquisition de machinerie et d'outillage	4,786,847	990,126	1,503,612	5,629,578	
10 Paiements de transfert	720,000	50,451	462,023	520,000	
12 Autres subventions et paiements	3,599,570	-322,910	1,975,644	2,312,155	
Total des dépenses budgétaires brutes	2,882,007,794	477,911,775	898,006,620	3,206,921,062	65
Moins les revenus affectés aux dépenses :					
Recettes nettes en vertu d'un crédit (RNVC) - Postes gérés centralement	-369,999,000	-87,172,409	-152,862,255	-469,252,000	-10
Recettes nettes en vertu d'un crédit (RNVC) - Dépenses de programme	-6,335,410	-816,049	-816,049	-6,243,112	
Total des revenus affectés aux dépenses	-376,334,410	-87,988,458	-153,678,304	-475,495,112	-10

Note 1

Dépenses à l'échelle du gouvernement incluses précédemment *

1 Personnel	2,591,170,000	408,541,777	765,350,616	2,919,098,000	58
2 Transport et communications		136,114	163,685		
4 Services professionnels et spéciaux		3,555,951	7,253,645		
10 Paiements de transfert	520,000	451	362,023	520,000	
12 Autres subventions et paiements	2,122,511	198,840	167,926	1,859,200	
Total	2,593,812,511	412,433,133	773,297,894	2,921,477,200	58

* Les dépenses à l'échelle du gouvernement incluent le Crédit 20 et le crédit législatif de 20 000 \$ pour la *Loi sur la mise au point des pe*

Description	Exercice 2010-2011			Exercice 2011-2012	
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2010	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012	Total dépensé pendant le trimestre le 30 septembre 2011
Total des dépenses budgétaires nettes (Note 1)	2,505,673,384	389,923,317	744,328,315	2,731,425,950	588,141,125

Note 1

Dépenses à l'échelle du gouvernement incluses précédemment *

1 Personnel	2,591,170,000	408,541,777	765,350,616	2,919,098,000	588,141,125
2 Transport et communications		136,114	163,685		
4 Services professionnels et spéciaux		3,555,951	7,253,645		
10 Paiements de transfert	520,000	451	362,023	520,000	
12 Autres subventions et paiements	2,122,511	198,840	167,926	1,859,200	
Total	2,593,812,511	412,433,133	773,297,894	2,921,477,200	588,141,125

* Les dépenses à l'échelle du gouvernement incluent le Crédit 20 et le crédit législatif de 20 000 \$ pour la *Loi sur la mise au point des pe*

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011

Tableau 2

ÉTAT DES AUTORISATIONS (Technologie de l'information) (non vérifié) (en dollars)

Description	Exercice 2010-2011			Exercice 2011-2012		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de programme	252,189,540	57,245,262	109,058,015	247,321,701	64,084,319	117,545,096
Crédit 20 - Assurance de la fonction publique	2,223,793,511	339,259,711	841,356,354	2,452,205,200	442,043,540	962,233,360
Autorisations légales						
A111 - Président du Conseil du Trésor - Traitement et allocation pour automobile	78,649	19,409	38,819	77,516	22,320	38,797
A140 - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	29,591,684	7,397,921	14,795,842	31,801,533	7,950,383	15,900,767

* N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Description	Exercice 2010-2011			Exercice 2011-2012		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
A145 - Contributions de l'employeur non affectées et versées en vertu de la LPPF (Loi sur la pension de la fonction publique), d'autres lois concernant la retraite et la Loi sur l'assurance-emploi		-13,946,388	-220,519,578		42,375,210	-184,325,181
A681 - Versements en vertu de la Loi sur la mise au point des pensions du service public	20,000	451	944	20,000	404	820
A683 - Versements liés à l'exécution de l'entente sur la parité salariale en vertu de l'article 30 de la Loi sur la responsabilité civile et le contentieux administratif		-53,049	-402,080		7,214	5,439
Autorisations législatives totales	29,690,333	-6,581,656	-206,086,053	31,899,049	50,355,531	-168,379,359
Autorisations totales	2,505,673,384	389,923,317	744,328,315	2,731,425,950	556,483,390	911,399,098

* N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Date de modification : 2017-03-17